

PETR PAYS TOLOSAN

Procès-verbal du Conseil Syndical n°18 du 12 avril 2024

18h30 – Salle des fêtes – CEPET

Votants :

C3G : Didier CUJIVES, Véronique MILLET, Patrick PLICQUE, Thierry PORTES

CCCB : Joël CAMART, Catherine CLAEYS, Diane ESQUERRE, Gérard GUERCI, Claude MARIN, Anne Sophie PILON, Thierry SAVIGNY, Patrice SEMPERBONI, Pierre ARTIGUE (ne prend pas part aux votes), Charles DE LASSUS SAINT GENIES (ne prend pas part aux votes), Sandrine PENAVALAIRE

CCF : Virginie CLAVEL, Alain HINAUX, Colette SOLOMIAC, Serge TERRANCLE, Pierre JEANJEAN, Bouchra ROUYER

CCHT : François CODINE (arrivé en fin de séance – 19h31, non compté dans le quorum), Marie-Luce FOURCADE, Patrice LAGORCE, Patricia OGRODNIK (arrivé en fin de séance – 19h31, non compté dans le quorum)

CCVA : Thierry ASTRUC, Jean-Michel JILIBERT, Gilles JOVIADO, Mylène MONCERET, Daniel REGIS, Jean Michel MICHELOT

Absent ayant donné pouvoir : Maryse AUGER à Patrice LAGORCE

Nombre de délégués : 47

Quorum : 24

Membres présents : 27

Pouvoir : 1

PREAMBULE

Le président remercie madame le maire de Cépet d'accueillir ce Conseil Syndical dans sa commune.

ADMINISTRATION GENERALE

1. Désignation d'un(e) secrétaire de séance

Le président rappelle qu'il convient de nommer, à chaque début de séance du conseil syndical, un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales.

Le président demande à l'un des membres de l'assemblée de se proposer pour être secrétaire de séance.

Monsieur Claude MARIN est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

2. Approbation du compte rendu du conseil syndical n°17 du 20 mars 2024

Le président demande aux membres du conseil syndical s'il y a lieu d'intégrer des interventions ou corrections au compte rendu du conseil syndical du 20 mars 2024, tel que proposé, et de se prononcer sur son approbation.

Adopté à l'unanimité

FINANCES

3. Vote du Budget Primitif

Conformément à la loi, le Débat d'Orientation Budgétaire s'est déroulé lors du Conseil Syndical précédent, sur la base du rapport d'Orientation Budgétaire.

Le budget primitif 2024 présenté est conforme aux orientations du rapport, il est le plus sincère et précis possible, conformément à la nomenclature M14 du CGT, document budgétaire joint en annexe à la convocation.

Le Président propose pour 2024 de fixer la participation totale par habitant à un euro et quinze cents (1.15€).

Les données permettant le calcul de la participation de chaque EPCI seront prises sur BANATIC (BAse NATionale sur l'InterCommunalité de la Direction Générale des Collectivités Locales) actualisées en janvier 2024.

Adopté à l'unanimité

Le Président donne la parole à Patrice Lagorce qui expose que le Budget Primitif 2024 proposé est calculé au plus juste, avec la participation des EPCI membres fixée à un euro et quinze cents (1.15 €) par habitant.

Il s'équilibre en dépenses et recettes, pour un montant total de 699 875,24 euros, soit :

☒ **Section de fonctionnement : 614 821.06 euros**

☒ **Section d'investissement : 11 000.00 euros**

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Charges à caractère général	341 580,99 €	Excédent antérieur	21 805,76 €
Charges de personnels et frais assimilés	232 000,00 €	Atténuation de charges	6 090,00 €
Dépenses imprévues	0.00 €	Dotations, subventions et participations	586 925,30 €
Virement à la section investissement	1 375,07 €		
Autres charges de gestion courante	31 000,00 €		
Charges financières	1 500,00 €		
Dotations aux amortissements	7 365,00 €		
TOTAL dépenses fonctionnement	614 821,06 €	TOTAL recettes fonctionnement	614 821,06 €

INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Report	0.00 €	Excédent d'investis. reporté	0,00 €
Immobilisations incorporelles	1 200.00 €	Virement de la section de fonctionnement	1 375,07 €
Immobilisations corporelles	9 800.00 €	Excédents de fonction. capitalisé	2 259,93 €
		Amortissements	7 365,00 €
TOTAL dépenses investissement	11 000.00 €	TOTAL recettes investissement	11 000.00 €

Le Président demande au Conseil Syndical d'examiner et de se prononcer sur le Budget Primitif 2024.

Adopté à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

4. Questions diverses

A noter dans vos agendas :

- Conseil Syndical – 23 mai 2024 – lieu à définir

Le Président demande s'il y a d'autres questions, aucun autre point n'est soulevé.

L'ordre du jour étant épuisé, le président lève la séance à 19h30.

Le Président,



Didier CUJIVES